

Luperto : perte d'immunité en vue

JUSTICE Le député devrait aller devant une juridiction d'instruction

► Le procureur du roi de Namur va engager la procédure de levée au mois d'avril.

► Peu de réactions dans le monde politique.

Le ministère public a l'intention de demander la levée de l'immunité parlementaire du député-bourgmestre Jean-Charles Luperto, a annoncé vendredi le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq.

Cette levée d'immunité parlementaire, si elle est acceptée par le Parlement wallon et par le Parlement de la Communauté française, mènerait le bourgmestre de Sambreville, ancien président du parlement de la Communauté, à comparaître devant une juridiction d'instruction pour la suite de la procédure judiciaire.

Luperto, inculpé en décembre, est soupçonné d'outrage public aux mœurs en présence de mineurs sur l'aire d'autoroute de Spy (Namur), des accusations qu'il réfute.

« Les débats pourraient avoir lieu dans le courant du mois d'avril devant les commissions des poursuites des parlements concernés, a précisé le procureur. La demande sera faite par le procureur général et je l'appuierai. »

L'homme politique de 41 ans, présumé innocent, refuse toujours de se soumettre à une expertise psychologique. « Elle aurait été intéressante mais il la conteste. On ne peut pas imposer

à quelqu'un une expertise psychologique ou psychiatrique », a commenté le procureur.

La demande de levée de l'immunité parlementaire est traitée à huis clos dans la commission des poursuites des parlements puis, toujours à huis clos, soumise à la séance plénière.

Luperto avait déjà fait l'objet d'une telle procédure après avoir été inculpé en 2007 à la suite d'une mauvaise blague par téléphone à l'encontre du bourgmestre de Jemeppe-sur-Sambre,

Joseph Daussoigne. Son immunité parlementaire avait été levée, mais Jean-Charles Luperto avait obtenu le non-lieu, la plainte ayant été finalement retirée.

Très peu ou pas de commentaires officiels dans les milieux politiques à l'annonce de la prochaine demande de levée de l'immunité parlementaire à l'encontre de Jean-Charles Luperto. « C'est la suite logique de la procédure, la justice fait son travail », s'est-on contenté de nous dire.

Que va-t-il se passer ? Le président du parlement wallon André Antoine (CDH) et celui du

parlement de la Communauté française, Philippe Courard (PS), seront saisis de la demande par le parquet général. Ils entreront en possession du dossier judiciaire et le feront suivre aux commissions des poursuites des deux assemblées qui instruiront l'affaire.

A Namur, la commission sera présidée par le socialiste Pierre-Yves Dermagne, qui doit toutefois être encore désigné comme successeur de Christophe Colli-

gnon, devenu chef de groupe et qui a renoncé à cette fonction.

Les deux commissions auront toute latitude pour étudier les charges qui pèsent contre Luperto et vérifier qu'il n'y a pas de motif politique derrière les accusations. Les députés peuvent aussi demander d'entendre le procureur du Roi ou le parquet général.

L'intéressé lui-même peut demander à être entendu.

L'affaire pourrait aller vite. Le procureur du Roi de Namur évoque le mois d'avril pour les réunions de commission qui seront suivies, pour la forme, de décisions en séances plénières à Namur puis à Bruxelles.

D'ici là et même au-delà de l'éventuelle levée d'immunité, rien ne change pour Jean-Charles Luperto, l'homme politique. Il peut continuer à siéger au conseil communal de Sambreville, bien sûr, mais aussi dans les deux assemblées parlementaires où on le revoit depuis le début de l'année, mais où il se montre aussi discret. ■

E.D.

PARLEMENT

Le PS a confiance

Jean-Charles Luperto vient d'être nommé vice-président de la Commission des Relations internationales du Parlement de la Communauté. Une désignation sinon voulue, au moins avalisée par le boulevard. Message : on ne rigole pas avec la présomption d'innocence et le PS garde une confiance absolue en Luperto.

P.BN